

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2594

présenté par  
M. Dharréville

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	1 377 110
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	1 377 110	0
<b>TOTAUX</b>	1 377 110	1 377 110
<b>SOLDE</b>	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	1 735 086
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	1 735 086	0
<b>TOTAUX</b>	1 735 086	1 735 086
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il est proposé d'augmenter les crédits alloués à la DARES inscrits à l'action 12 *Etudes, statistiques évaluation et recherche* du programme 155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail afin de revenir au niveau inscrit dans la loi de finances initiale pour 2017.

La loi de finances initiale pour 2017 prévoyait 9 382 001 euros en autorisations d'engagement contre 8 146 925 euros dans le PLF pour 2023 et 9 308 134 millions d'euros en crédits de paiement contre 7 752 003 euros dans le PLF 2023. Compte tenu de l'évolution des prix, il faudrait donc augmenter les crédits en autorisations d'engagement de 1 377 110 euros et 1 735 086 euros en crédits de paiement pour revenir au budget qui était alors dédié à la DARES.

Dans un contexte d'instabilité économique et sociale, il est primordial de disposer d'évaluations, d'éléments scientifiques pour éclairer nos débats.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, la hausse de crédits en faveur de l'action 12 *Études, statistiques évaluation et recherche* du programme 155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail est compensée par une baisse équivalente des crédits de l'action 02 *Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences* du programme 103 *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*.